

**Avis n° 2010/05-09 relatif  
à l'habilitation de l'Institut polytechnique de Grenoble  
(Grenoble INP)  
à délivrer des titres d'ingénieur diplômé**

La commission prend acte de la possibilité offerte aux élèves-ingénieurs de l'**Ecole nationale supérieure de physique, électronique, matériaux (PHELMA)** d'accomplir les 2 dernières années d'études dans le cadre d'un cursus établi conjointement avec l'*Ecole polytechnique fédérale de Lausanne* (Suisse) et le *Politecnico di Torino* (Italie).

Conformément à l'expérience internationale prévue dans Références & orientations, ce cursus ne justifie pas la création d'un nouveau titre d'*Ingénieur diplômé*.

La commission note que les étudiants des 3 établissements obtiendront d'une part le diplôme de leur établissement d'origine, d'autre part un 'Master's degree in micro and nanotechnologies for integrated systems' délivré par les 3 établissements. Il sera également fait mention du cursus dans le supplément au diplôme.

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 11 mai 2010  
Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 08 juin 2010

Le président



Bernard REMAUD